



Journée mondiale de prière et d'action en faveur des enfants

20 November

Le b.a.-ba de l'action et du plaidoyer

Note sur les méthodes parentales positives et l'éducation non violente¹

**Document de travail du secrétariat de New York de la Journée
mondiale de prière et d'action– 20 novembre 2011**





« Si nous voulons vraiment bâtir un monde de paix et de compassion, commençons par instaurer des communautés fondées sur la confiance où tous les enfants sont respectés, où la maison et l'école sont des lieux sûrs et où la discipline est enseignée par l'exemple. »

Archevêque Emeritus Desmond Tutu, 2006

A lors que depuis plusieurs décennies, la mortalité infantile se réduit de plus en plus dans le monde, des millions d'enfants sont victimes chaque année d'une violence indicible. Elle concerne les enfants de tous les pays du monde, filles et garçons de tous les âges et de tous les milieux sociaux. Qu'elle se produise à la maison, à l'école, dans les établissements de soins et de justice, dans les rues ou dans le lieu de travail, la violence à l'encontre des enfants prend différentes formes. De nombreux enfants souffrent en silence.

De cette constatation découle le thème de la Journée mondiale de prière et d'action pour les enfants des trois prochaines années : l'arrêt de la violence à l'encontre des enfants, en mettant l'accent sur l'encouragement à des méthodes parentales positives et à la discipline non violente, sur la fin du mariage précoce et sur l'enregistrement universel des naissances. La Journée mondiale affirme le désir profond des parents de guider et d'éduquer ainsi que leur responsabilité et leur droit de le faire. Nous défendons avec ardeur les droits, la santé et le bien-être des enfants. En préconisant l'enregistrement des naissances, l'éducation positive et la fin du mariage précoce, les communautés religieuses² peuvent largement contribuer à permettre aux enfants d'atteindre leur potentiel et de vivre dans un environnement sans violence.

¹ Ceci est un document de travail sujet à des modifications en fonction des observations qui nous parviendront. Vous êtes tous conviés à nous faire part de vos commentaires par le formulaire prévu à cet effet à : <http://www.dayofprayerandaction.org/events/participant-center/feedback-form>.

² « Le terme 'communautés religieuses' désigne à la fois les acteurs religieux hommes et femmes et les structures qui institutionnalisent les systèmes de croyances au sein des traditions religieuses à tous les niveaux, du local au mondial : parmi ces derniers : »

- Communautés religieuses locales (par ex. églises, mosquées, Synagogues, temples, etc.)
- Dignitaires religieux (par ex. évêques, ecclésiastiques, imams, lamas, etc.)
- Érudits, théologiens et éducateurs religieux
- Missionnaires humanitaires
- Groupes religieux de jeunes ou groupes interconfessionnels
- Femmes des réseaux religieux
- Organisations religieuses ou inspirés par la religion.
- Institutions cadres et réseaux confessionnels, œcuméniques et intra confessionnels
- Institutions inter-religieuses »

UNICEF, *Partnering with Religious Communities for Children* (Établir des partenariats avec les communautés religieuses pour les enfants), New York, 2011, p. 7.



Cette note d'information pour l'action vise à soutenir les communautés religieuses et les partenaires dans la promotion de « méthodes parentales positives » et de l'éducation non violente des enfants. Comment « les méthodes parentales positives » peuvent-elle nous aider à trouver des méthodes pratiques permettant aux parents de guider les enfants tout en les écoutant, en encourageant leur participation et en renforçant leurs capacités de résoudre les problèmes sans violence? Quelles actions concrètes les communautés religieuses et leurs partenaires peuvent-elles prendre dans le cadre de la Journée de prière et d'action pour les enfants? Voilà ce que ce guide cherche à vous faire découvrir.

A: VISION D'ENSEMBLE

Présentation de l'éducation positive

« Unicité : voilà un principe aussi beau que remarquable de la nature, tant dans le domaine des sciences que dans celui de la philosophie, de la vie quotidienne et de la pensée – que tout être, dans l'univers, dans la nature, dans l'admirable dessein de Dieu, est unique, qu'aucun autre n'est exactement comme lui. Le travail des parents, la tâche des enseignants et celle des anciens est de faire découvrir à l'enfant son unicité au plus profond de son cœur, dans les profondeurs de son être, et une fois cette unicité en lui ou en elle découverte, d'aider l'enfant à la matérialiser, à la réaliser dans la vie de tous les jours et dans sa pensée. »

Swami Atmapriyananda, 2011

La tâche de parent a été décrite comme « un cheminement joyeux, frustrant, exaltant, épuisant... prendre la main d'un être humain tout neuf et le guider jusqu'à l'âge adulte... (et) la plupart d'entre nous apprennent le métier sur le tas... Nous nous fions à notre instinct et à nos expériences d'enfance. Très souvent, nos instincts ne sont que des réactions émotives insuffisamment pensées et nos expériences enfantines ont parfois été négatives, voire violentes. Ainsi, beaucoup de parents s'imaginent que la discipline consiste essentiellement à gronder et à frapper. D'autres sont désolés de se laisser submerger par leurs émotions et d'autres encore se sentent dépassés. Il existe cependant une autre voie.»³

De tous les moyens dont disposent les parents pour aider leurs enfants à devenir des adultes sains et productifs, les méthodes parentales positives ont le plus gros impact. L'influence et la protection des parents jouent un rôle déterminant sur les chances de survie et de développement d'un enfant.⁴ Ce sont en fait les parents qui jouent le rôle essentiel de donner aux enfants le pouvoir de devenir les architectes de leur propre vie.

³ Durrant, J. Positive Discipline: what it is and how to do it, (Discipline positive : ce que c'est et comment la pratiquer) Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children et Save the Children, 2009, p. 1-2.

⁴ Bornstein, M., *Handbook of Parenting*, Second Edition: Volume 1: Children and Parenting, (Manuel de méthodes parentales, 2^e édition : Volume 1, Enfants et méthodes parentales 2006.



N O T E S

Il incombe aussi aux parents de fournir un environnement sûr, de surveiller étroitement les activités d'un enfant ainsi que son comportement, de stimuler le développement social, émotionnel et cognitif et d'orienter et de conseiller l'enfant dans la vie quotidienne.⁵ Le rôle des parents est critique, de la naissance à l'adolescence.

Le terme « méthodes parentales positives » décrit à la fois une variété d'actions et une optique globale. Elles reposent sur le savoir que l'enfant se développe d'une manière spécifique et que les adultes qui l'entourent ont un impact spécifique sur ce développement. Toute interaction positive des parents avec les enfants contribue à l'estime de soi, à la confiance, à l'adaptabilité, à la réussite globale ainsi qu'au bien-être de l'enfant. De telles interactions apportent également joie et satisfaction aux parents.

En outre, les interactions entre les enfants et les adultes à l'école, au cours des activités extra-scolaires, dans les lieux de travail, les lieux de culte et d'autres contextes communautaires ont un effet crucial et permanent sur la vie des enfants. L'une des composantes centrales des méthodes parentales positives est de permettre aux enfants de devenir des apprenants sains, heureux et compétents. Cela peut se faire sans recourir à des méthodes disciplinaires violentes qui sont nocives et ne donnent pas de bons résultats. Les méthodes parentales positives augmentent la confiance des enfants et leur succès dans la vie et les rend plus forts sur les plans psychologique, social, intellectuel, spirituel et moral. Elles donnent aussi aux parents une chance d'éduquer et de montrer la voie par l'exemple. Il est important d'inclure dans les méthodes parentales positives une prise en compte du sexe et de l'âge des enfants et un traitement égal de tous les enfants : garçons et filles, enfants handicapés et enfants d'âge différent.

⁵ Belsky, Jay, Brian Bell, Robert H. Bradley, Nigel Stallard and Sarah Lynette Stewart-Brown, 'Socioeconomic Risk, Parenting During the Preschool Years and Child Health Age 6 Years', *European Journal of Public Health*, 2006 and Evans, M.D. R., et al., 'Family Scholarly Culture and Educational Success: Books and schooling in 27 nations'. *Research in Social Stratification and Mobility*, 2010 (« Risque Socio-économique, méthodes parentales pendant les années préscolaires et santé de l'enfant à 6 ans », *Journal européen de Santé publique*, 2006 et Evans, M.D. R., et al., *Culture savante de la famille et succès scolaire : Livres et études dans 27 pays*. Recherche en stratification et mobilité sociale.

EXAMEN PLUS APPROFONDI DES MÉTHODES PARENTALES POSITIVES

« Discipline » a pour racine « disciple » qui signifie « enseigner ou former ». L'enseignement est fondé sur l'établissement d'objectifs d'apprentissage, la planification d'une approche efficace et la découverte de solutions viables. De plus, la discipline a des implications positives et transmet à l'enfant le message que quoi qu'il fasse, il est aimé.

La différence entre punition et discipline positive tient essentiellement à ce que la *punition* met l'accent sur ce qu'un enfant a fait de mal. Elle n'a que des implications négatives. Elle repose sur l'idée qu'il faut faire souffrir un enfant pour l'inciter à comprendre ce qu'il a fait et le décourager de le refaire.

La discipline positive présume qu'un enfant veut et peut bien se conduire mais a besoin d'aide pour comprendre comment y parvenir. Elle part du principe qu'un enfant apprend plus par la coopération et par les récompenses que par le conflit et les punitions. Elle se fonde aussi sur l'idée que lorsqu'un enfant se sent bien, il tend à bien se conduire et lorsqu'il se sent mal dans sa peau, il y a de fortes chances pour qu'il se conduise mal.

Les principales caractéristiques de la discipline positive sont les suivantes :

- Elle est non violente et respecte l'enfant en tant qu'apprenant ;
- Elle s'attache à trouver des solutions à long terme qui développent l'autodiscipline de l'enfant ;
- Elle implique une claire communication par les parents des attentes, des règles et des limites ;
- Elle instaure une relation mutuellement respectueuse entre parent et enfant ;
- Elle enseigne aux enfants des compétences qui leur dureront toute la vie ;
- Elle accroît les compétences et la confiance des enfants à gérer des situations difficiles ;
- Elle enseigne aux enfants la courtoisie, la non-violence et l'empathie ; le respect de soi et celui des droits humains et des autres.

Comment pratique-t-on la discipline positive ?

La discipline positive comporte quatre éléments :

- 1) Fixer les objectifs à long terme de l'éducation,
- 2) Apporter chaleur et structure,
- 3) Comprendre la manière de penser et de ressentir des enfants
- 4) Résoudre les problèmes.

La construction de compétences en matière de discipline positive repose sur l'établissement d'objectifs à long terme. L'élaboration de ces compétences nécessite deux outils : chaleur et structure. Tous les enfants sont stimulés par la chaleur et la structure. Enfin, le conflit parent-enfant peut être résolu par la prise en compte réciproque des points de vue et par la résolution des problèmes.

Cette section est empruntée au manuel: *Discipline positive : Ce que c'est et comment l'obtenir* publié par Save the Children Suède et the Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children et écrite par le Professeur Joan Durrant, psychologue clinicien spécialiste de l'enfant et professeur agrégé de sciences sociales de la famille de l'université du Manitoba, Canada et le Manuel End Corporal Punishment Campaigns (<http://www.endcorporalpunishment.org/pages/pdfs/CampaignsManual2010.pdf>)

*Voir l'Annexe IV où figurent les ressources sur la discipline positive

ÉTENDUE, CAUSES ET CONSÉQUENCES

Quelle est la fréquence des pratiques disciplinaires violentes ?

Bien que la cellule familiale soit souvent la plus grande source de protection pour un enfant, elle est aussi parfois un lieu de danger. Les faits recueillis dans 35 pays montrent qu'en moyenne trois enfants sur quatre âgés de 2 à 14 ans subissent une forme de discipline violente au foyer.⁶ La violence psychologique est plus courante que la violence physique. Tandis que trois enfants sur quatre sont victimes d'agression psychologique, environ la moitié subissent des châtiments physiques.⁷ De plus ces formes de violence étant liées, elles se produisent ensemble : presque la moitié de tous les enfants sont susceptibles de subir à la fois la violence physique et psychologique.⁸ La violence psychologique, peut consister en une pression induite d'imiter, d'entrer en concurrence, et de comparer, ce qui, à son tour, peut amener au châtiment corporel. L'étude effectuée par l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants⁹ a également confirmé la forte coexistence entre la violence physique et la violence psychologique dans les foyers violents. Les enfants qui vivent dans ces situations éprouvent souvent une crainte et une anxiété constante provoquées par la perspective de violence.

Définition du châtiment corporel

Le Comité sur les droits de l'enfant définit le châtiment « corporel » ou « physique » comme un châtiment dans lequel la force physique, même légère, est employée avec l'intention de causer un certain degré de douleur ou de gêne.

Le plus souvent, le châtiment consiste à frapper (« corriger », « gifler », « fesser ») l'enfant de la main ou avec un objet : fouet, bâton, ceinture, soulier, cuiller en bois, etc. Mais il peut aussi consister, par exemple, à lui donner des coups de pied, à le secouer ou à le jeter par terre, à le griffer, à le pincer, à le mordre, à lui tirer les cheveux ou à le frapper sur les oreilles, à l'obliger à rester dans une position inconfortable, à le brûler, à l'ébouillanter, à lui faire ingérer de force telle ou telle chose (par exemple en lui lavant la bouche au savon ou en le forçant à avaler des piments rouges). De l'avis du Comité, le châtiment corporel est invariablement dégradant.

De plus, il existe d'autres formes non physiques de châtiment tout aussi cruelles, dégradantes et donc incompatibles avec la Convention, par exemple, rabaisser l'enfant, l'humilier, le dénigrer, en faire un bouc émissaire, le menacer, le terroriser ou le ridiculiser.

Extrait du commentaire général No.8 (2006)

⁶ UNICEF, *Child Disciplinary Practices at Home: Evidence from a Range of Low- and Middle-Income Countries*, New York, 2010. Pratiques utilisées pour discipliner les enfants à la maison : Faits recueillis d'un éventail de pays à revenu bas à moyen

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Étude du Secrétaire général des Nations sur la violence à l'encontre des enfants, 2006

L'acceptation par la société de pratiques disciplinaires impliquant la violence et l'absence de condamnations juridiques de ces faits rendent les enfants très vulnérables dans diverses circonstances. Bien que le châtement physique ait été légalement aboli dans 31 pays,¹⁰ la pratique se poursuit même dans de nombreux pays qui l'interdisent. Parfois, ladite « discipline » peut même servir à couvrir des actes de maltraitance. Cela souligne l'importance d'accompagner les réformes juridiques de sensibilisation, d'information et d'éducation du public général et des parents. Il est primordial de favoriser le dialogue au sein des communautés autour des attitudes, des normes sociales et des pratiques concernant l'éducation et les méthodes parentales positives et non violentes.

Pourquoi les pratiques disciplinaires violentes sont-elles dangereuses pour les enfants ?

Le châtement physique viole non seulement la dignité d'un enfant, mais il peut aussi être mortel ou causer des dommages physiques permanents. Frapper un enfant sur les oreilles peut lui blesser les tympans de manière permanente ; secouer un enfant peut provoquer la cécité, des lésions cérébrales ou la mort et frapper un enfant peut provoquer des lésions aux nerfs, à la colonne vertébrale, aux os, aux vaisseaux sanguins, aux articulations et aux ligaments. La violence psychologique peut impliquer manipulation affective, utilisation du sentiment de culpabilité et de l'humiliation, insultes, injures, ignorance, isolement, rejet, menaces, indifférence affective et rabaissement.

En plus des préjudices physiques, le châtement physique entraîne des dommages psychologiques et affectifs. Une exposition régulière à la violence peut léser le développement du cerveau d'un enfant en nuisant au processus de développement neurologique et en modifiant le fonctionnement affectif, comportemental et cognitif. Le châtement violent a des effets psychologiques à long terme dont les résultats sont souvent les suivants :

sentiment d'infériorité, faible estime de soi, dépression, comportement agressif, crainte, anxiété et suicide.

L'ouvrage de l'Organisation mondiale de la santé, *Empêcher la maltraitance des enfants : Guide pour prendre action et générer des faits* décrit ce qui arrive généralement aux personnes qui sont maltraitées pendant leur enfance. Les comportements à risque et les effets psychologiques sur le développement peuvent conduire non seulement au crime et à la toxicomanie mais aussi à la maladie et à un décès précoce.¹⁰

En date d'octobre 2011, voir www.endcorporalpunishment.org

SUGGESTIONS D'ACTION :

Méthodes parentales positives : choses à faire et à ne pas faire

1. Encourager un enfant.
2. Féliciter les comportements positifs.
3. Utiliser le renforcement positif.
4. Donner un modèle de comportement positif.
5. Trouver des occasions de pratiquer un comportement positif.
6. Désamorcer les situations en utilisant des questions.
7. Ne pas utiliser de châtement corporel en cas de mauvaise conduite.
8. Ne pas humilier, railler, injurier ou rabaisser un enfant en cas de mauvaise conduite.
9. Ne pas laisser un enfant en punir un autre.
10. Ne pas refuser de repas, de sommeil ou ne pas imposer d'exercice en cas de mauvaise conduite.
11. Ne pas punir un enfant en l'isolant
12. Ne pas refuser à un enfant d'assister à un service religieux en cas de mauvaise conduite.

Pourquoi les méthodes disciplinaires violentes sont-elles si répandues ?

Les parents veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Cependant, certains d'entre eux manquent des connaissances cruciales sur le développement des enfants, ce qui les conduit à des attentes irréalistes concernant la capacité de leurs enfants et peut conduire à la violence ou à la maltraitance. De nombreux parents en voient d'autres, y compris des personnes qu'ils respectent, faire usage de violence pour éduquer leurs enfants et ils ont peut-être eux-mêmes été victimes de méthodes disciplinaires violentes pendant leur enfance. Ils pensent donc qu'il n'y a pas d'autres moyens et hésitent à rompre avec la tradition ou à ne pas se conformer à une pratique répandue. Cette hypothèse est confirmée par le fait que bien que les pratiques d'éducation violente sont répandues dans de nombreux pays, la majorité des parents et des tuteurs ne pensent pas vraiment que la violence physique soit nécessaire pour élever un enfant.¹¹ Les autres facteurs liés à la fréquence de méthodes disciplinaires violentes sont le stress, la violence domestique et dans certains pays, la pauvreté et le dénuement.

Dans certaines communautés religieuses, une utilisation « raisonnable » du châtiment corporel est perçue comme une preuve d'amour/ou une nécessité dans l'éducation d'un enfant. Le châtiment corporel ne peut néanmoins jamais être justifié par la religion, la culture ou la tradition.¹² « Par exemple, les érudits et les théologiens du christianisme comme de l'islam soulignent que l'on ne trouve aucune mention dans la Bible ou dans le Coran de Jésus ou de Mahomet frappant un enfant. »¹³ Ajoutons que le Nouveau Testament, notamment, contient de clairs exemples et des instructions explicites concernant la tendresse des soins et la sensibilité de la discipline (Marc 10:13-16; Ephésiens 6:1-4).

*L'annexe I contient des exemples supplémentaires soulignant la non-violence au sein de la tradition religieuse.

B. PROGRÈS ET PROGRAMMATION EFFICACE

Importance de la participation des enfants à la recherche de solutions

Des enfants du monde entier se sont exprimés sur la violence dont ils ont été victimes dans leur foyer et demandé avec instance à la communauté internationale de prendre action. Ils ont aussi insisté sur l'importance d'être consultés et impliqués dans les actions concernant leur sécurité, leur protection et leur bien-être. Les méthodes parentales positives invitent les parents à faire participer les enfants à leur propre bien-être d'une manière correspondant à leurs capacités au moment.

¹¹ UNICEF, *Child Disciplinary Practices at Home: Evidence from a Range of Low- and Middle-Income Countries*, New York, 2010.

¹² Churches' Network for Non-violence, *Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Save the Children Sweden. Ending Corporal Punishment of Children: A handbook for working with and within religious communities*, 2011, pp. 41

¹³ *ibid.*



« Je déteste être une enfant ; Je déteste qu'on m'ignore. J'ai des sentiments et des émotions. J'ai besoin d'amour, de soins, de protection et d'attention. »

(Fille âgée de 13 ans, Asie du Sud, 2005)¹⁴

« Ainsi, lorsque ma mère me frappe, j'ai l'impression qu'elle ne m'aime pas. »

(Fille, Limpopo)¹⁵

« J'ai beaucoup aimé mes droits. Celui que j'aime le plus est de ne pas me faire taper sur les doigts par mes parents lorsque je suis polisson ou sage, selon qui le dit, moi ou mes parents. »¹⁶

“Dès que je serai assez vieux, je me sauverai si mon beau-père essaie de me frapper à nouveau.” (Enfant, Belize)¹⁷

« Je ne suis triste que quand ma mère me frappe, ...et alors, je pleure. »
(fillette âgée de 4 ans)¹⁸

Étude de cas : Les enfants lancent un appel aux gouvernements en Afrique de l'Ouest¹⁹

Plus de 80 enfants venus d'Afrique de l'Ouest et du monde entier ont lancé un appel aux gouvernements régionaux pour prendre des mesures visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. Les enfants qui ont pris part à un « Forum de la jeunesse contre la violence » de quatre jours tenu à Accra en septembre 2010, ont déclaré qu'outre un affront à leur dignité, la violence sous toutes ses formes nuisait à leur bien-être et à leur développement dans la société. Les enfants ont déclaré que leurs préoccupations ont été reléguées en arrière-plan au fil des années et que la plupart du temps, ils n'étaient pas consultés sur les politiques qui les touchaient. Ils ont précisé que la violence à l'encontre des enfants, notamment dans le système scolaire s'était généralisée, ce qui pousse certains enfants à quitter l'école tandis que d'autres ne répondent pas en classe pour ne pas être bastonnés s'ils donnent une mauvaise réponse.

Le Forum était coordonné par Plan International en partenariat avec Save the Children, avec l'appui de l'UNICEF, Action Aid, World Vision, ECPAT et War Child, Pays-Bas.

¹⁴ Cité dans Pinheiro, P.S. (2006), World Report on Violence Against Children, UN Secretary General's Study on Violence against children, 12, www.unviolencestudy.org

¹⁵ Clacherty, G., Donald, D. & Clacherty, A. (2005), *South African Children's Experiences of Corporal Punishment*, (Expériences de châtements corporels d'enfants sud-africains). Pretoria: Save the Children Sweden

¹⁶ Cité dans Alexandrecu, G. et al. (2005), *Ending Physical and Humiliating Punishment of Children – Making it Happen: Global Submission to the UN Study on Violence Against Children*, International Save the Children Alliance (Mettre un terme au châtement physique et humiliant des enfants – Action pour y parvenir : Contribution à l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants.

¹⁷ National Organisation for the Prevention of Child Abuse and Neglect (2005), *Corporal Punishment – A situational analysis*, Belize: NOPCAN

¹⁸ Milne, E. (2010), *"I don't get sad, only when my mum smacks me": Young children give advice about family discipline* ("Je ne suis triste que lorsque ma mère me frappe": les jeunes enfants donnent leur avis sur la discipline familiale), Londres : Children Are Unbeatable! Alliance, www.childrenareunbeatable.org.uk/children/

¹⁹ GNA, Accra, 2 Septembre 2010.www.crin.org/violence_2010/search/closeup.asp?infoID=23117. Voir aussi "Say No to Violence Against Children", (Non à la violence), film fait par des enfants d'Afrique de l'Ouest, www.youtube.com/watch?v=oZZFzXpqVtg



Les Communautés religieuses travaillent avec les personnes : Agents du changement

“Nous constatons dans nos traditions religieuses, un profond consensus concernant la dignité inhérente de toutes les personnes, y compris les enfants. Nous devons pour cela rejeter toute forme de violence à l’encontre des enfants et protéger et promouvoir le caractère sacré de la vie à tous les stades de développement d’un enfant. Nos religions partagent les principes de compassion, de justice, d’amour et de solidarité qui constituent des points forts lorsqu’il s’agit de traiter de la difficile présence de la violence dans la société humaine.”²⁰

En dépit de leurs grandes différences au niveau des croyances, des doctrines et des pratiques, toutes les principales religions déclarent respecter tous les êtres humains et enseignent la compassion, l’égalité, la justice et la non-violence. Il existe un fort consensus à travers les traditions religieuses concernant la dignité des enfants et le besoin de protéger les enfants contre différentes formes de violence. Les communautés religieuses se trouvent donc dans une position unique pour empêcher la violence à l’encontre des enfants dans les différents cadres où elle se produit, notamment au foyer. Cela donne une forte base et un point de départ à une association avec les communautés religieuses et leurs partenaires et une action en leur sein pour mobiliser les communautés et les parents dans la promotion de la discipline non violente.

Différentes communautés religieuses se sont exprimées en faveur du respect de la dignité de l’enfant et de son droit d’être protégé contre la violence, notamment les méthodes disciplinaires violentes. Lors de l’assemblée mondiale de Religions pour la Paix de Kyoto de 2006, 800 chefs religieux de près de 100 pays ont adopté « l’engagement multi-religieux de confronter la violence à l’encontre des enfants » (déclaration de Kyoto). La déclaration de Kyoto affirme ce que proclament toutes les principales religions du monde concernant la vénération et le respect de tous les êtres humains, notamment leur engagement à mettre fin à la violence à l’encontre des enfants.

Bien sûr, la réalisation de cet objectif n’est qu’un chantier en cours dans les communautés religieuses, comme dans les autres. Par exemple, si un nombre croissant de communautés religieuses condamnent la maltraitance des enfants, certaines ne pratiquent toujours pas la discipline positive dans les institutions et dans les écoles. De nombreux parents ne savent pas comment éduquer leurs enfants sans recourir à la discipline violente. Les options non violentes permettront davantage aux parents de parvenir aux résultats qu’ils espèrent atteindre par les méthodes violentes. La non-violence n’est pas d’éviter la discipline mais d’utiliser d’autres méthodes favorisant le bien-être des enfants.

Voir l’Annexe I où figurent des exemples de non-violence au sein des traditions religieuses et l’Annexe II qui donne des exemples de mesures concrètes prises par les communautés religieuses pour mettre fin à la violence à l’encontre des enfants.

²⁰A Multi-religious Commitment to Confront Violence against Children [Engagement multireligieux de confronter la violence à l’encontre des enfants] (Déclaration de Kyoto), Huitième assemblée mondiale de Religions pour la Paix, Kyoto, Japon, Août 2006, préambule.



Cadre international pour l'action

« Aucune violence à l'encontre des enfants n'est justifiable ; toute violence à l'encontre des enfants est évitable. »

Paulo Sergio Pinheiro, Expert indépendant
Étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants 2006.

L'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants (2006) démontre que des millions d'enfants dans le monde sont victimes de violence dans leur famille et dans d'autres cadres dans tous les pays du monde. Elle en appelle aux gouvernements et aux acteurs de la société civile, notamment les communautés religieuses, de prendre d'urgence des mesures pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.

L'étude met l'accent sur l'importance de :

- sensibiliser davantage aux droits de l'enfant ;
- respecter l'enfant dans sa totalité et sa famille, sa dignité et ses besoins de développement ;
- modifier les normes sociales, valeurs et pratiques qui contribuent à la discrimination et à la violence à l'encontre des enfants dans tous les cadres, notamment l'éducation violente à la maison ;
- préconiser une communication et des relations non violentes prenant en compte l'âge des enfants et les différences entre les sexes et les relations avec les enfants ;
- renforcer les capacités des parents matière de méthodes parentales positive, de résolution de problèmes et de conflit.

*J'ai appris que je dois
arrêter de frapper mes
enfants.*

*Je ne veux pas qu'ils
connaissent ce que
j'ai souffert de mon
père.*

Rapport sur le progrès de la
campagne Apprendre sans
crainte, Plan international 2010
International

Pour en savoir plus sur l'Étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants,
visiter <http://www.unviolencestudy.org/>

L'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants s'appuie sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) qui a été acceptée de manière quasiment universelle par les États, et la renforce.²¹ La Convention exprime une vue globale de l'enfant nourrie par les valeurs partagées les principales traditions religieuses du monde et les reflète.²² La Convention reconnaît que les enfants de moins de 18 ans ont besoin de protection et de soins particuliers et précise les droits dont devraient jouir les enfants partout et dont les gouvernements sont responsables.

L'article 5 de la Convention affirme le rôle de l'éducation parentale en disant que les gouvernements doivent aider les parents ou les tuteurs à remplir leur rôle essentiel d'entourer l'enfant de soins.

Les États parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.

(CRC, Article 5)

²¹ La Convention relative aux droits de l'enfant a été ratifiée par 193 États parties.

²² UNICEF. Œuvrer en partenariat avec les communautés religieuses pour les enfants, New York, 2011.



Le Comité sur les droits de l'enfant qui suit la mise en œuvre de la Convention par les états parties a diffusé les directives suivantes :

NOTES

« L'enfant a le droit d'être encadré et orienté pour compenser son absence de savoir, d'expérience et de compréhension, en raison de ses capacités limitées. Plus l'enfant acquiert de connaissances, d'expérience et de compréhension, plus le parent ou autre tuteur doit transformer l'encadrement et l'orientation en rappels et conseils et plus tard, en un échange sur pied d'égalité. Cette transformation ne se produira pas à un moment fixé du développement mais l'avis de l'enfant lui sera de plus en plus demandé». ²³

La convention sur les droits de l'enfant exprime une notion globale de l'enfant et une compréhension d'ensemble de ses besoins physiques, affectifs, sociaux et spirituels. ²⁴

La Convention est particulièrement attentive au développement spirituel de l'enfant.

Par exemple, l'article 17 affirme l'importance du « bien-être social, spirituel et moral ainsi que de la santé physique et mentale de l'enfant ». L'Article 23 mentionne à nouveau « son développement culturel et spirituel ». L'article 27 reconnaît « le développement physique, mental, spirituel, moral et social » de l'enfant. L'article 32 met en garde contre ce qui « pourrait comporter des risques ou être susceptible de compromettre son éducation, ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. »

La Convention protège aussi spécifiquement l'enfant contre toute forme de violence et de discrimination et prône le droit de l'enfant à la participation et à la liberté de religion. Elle garantit aussi aux enfants victimes de violence et de maltraitance de recevoir un appui et une assistance appropriés (voir l'Annexe III où figurent des articles spécifiques de la Convention).

²³ Comité sur les Droits de l'enfant, Commentaire général No. 12 (2009), Droit de l'enfant d'être entendu, CRC/C/GC/12 20 Juillet 2009

²⁴ UNICEF. Partnering with Religious Communities for Children (Crée des partenariats en faveur des enfants avec des communautés religieuses) New York, 2011.

Journée mondiale de prière et d'action pour les enfants

Diffusez l'information contenue dans cette note ainsi que les idées d'action suggérées pour informer d'autres personnes et les inciter à agir. Utilisez la Journée la Journée mondiale de prière et d'action pour les enfants (Journée mondiale de l'enfance, 20 novembre) comme un catalyseur. Travaillez avec des groupes de bénévoles au sein de votre communauté ou outremer pour protéger les enfants. Sensibilisez et dirigez où vous le pouvez. Votre plaidoyer peut sauver des vies et promouvoir le bien-être des enfants, des parents et des familles !



Consultez www.dayofprayerandaction.org où figurent plus de détails, notamment un guide de planification, si vous songez à organiser une manifestation à l'occasion de la Journée mondiale. Comment pouvez-vous intégrer la parentalité positive et l'éducation non-violente au nombre des questions abordées dans cette journée ? La Journée mondiale ne vise pas à être un événement unique mais à fournir une opportunité pour renforcer le travail en cours et servir de catalyseur au travail d'avenir dans la communauté. Les activités prévues peuvent varier en structure, taille et durée, d'activités de mobilisation de la communauté d'une semaine à l'échelle du pays, à un atelier pour parler de la violence à l'encontre des enfants.

En outre, Journée de prière et d'action pour les enfants aimerait vous entendre parler de vos expériences de manière à continuer à servir vos efforts visant à faire face et à mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants.

Actions concrètes que peuvent entreprendre les communautés religieuses pour promouvoir et préconiser la non-violence dans le cadre de la journée mondiale de prière et d'action pour les enfants²⁵

Événements et offices religieux :

- Interpréter les principes de protection de l'enfant dans une langue qui a du sens et est adaptée aux communautés, ce qui sensibilise aux méthodes parentales positives et à la discipline non violente.
- Utiliser les enseignements des textes religieux qui mettent l'accent sur la non-violence dans les services liturgiques, l'éducation religieuse et le déroulement de certains événements religieux spéciaux comme les fêtes et les rites de passage.

Inviter des professionnels concernés de la communauté religieuse (par ex. enseignants, médecins, assistantes sociales) de la communauté religieuse, à parler des droits de l'enfant, de son développement et de l'importance de méthodes parentales positives et de l'éducation non-violente.

²⁵ Cette partie est extraite/adaptée de 'From Commitment to Action: What religious communities can do to eliminate violence against children', de l'UNICEF et de *Religions for Peace*, New York, 2010, p.5.; UNICEF, 'Partnering with Religious Communities for Children,' New York, 2011, p. 19; Churches Network for Non-Violence, Global Initiative to End all Corporal Punishment of Children and Save the Children Sweden, *Ending Corporal Punishment of Children: A handbook for working with and within religious communities*, London, 2011.



N O T E S

- Composer des prières qui encouragent le respect de l'enfant et les principes de discipline positive ; elles peuvent être distribuées sous forme de cartes de prière ou de cadeau aux nouveaux parents.
- Parler du véritable sens de « discipline » : éducation qui mène à un développement sain sur les plans physique et mental et donner des exemples tirés des écritures saintes.

Dénoncer toute forme de violence à l'encontre des enfants, notamment la violence sexuelle à l'encontre des filles et des garçons.

Travail communautaire :

- Organiser une vigile publique consacrée à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, notamment les châtiments physiques et humiliants.
- Utiliser les médias religieux comme la radio et la télévision pour diffuser les messages concernant l'importance des droits de l'enfant, les méthodes parentales positives et l'éducation non-violente.
- Diffuser des déclarations conjointes élaborées en collaboration avec d'autres acteurs des secteurs religieux, gouvernementaux, de la société civile et des droits de l'enfant s'employant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants et à promouvoir les méthodes parentales positives.
- Organiser des ateliers avec d'autres acteurs pertinents pour parler d'actions concrètes qui peuvent être menées pour promouvoir les méthodes parentales positives et l'éducation non violente (y compris en identifiant les ressources et les programmes existant au sein des communautés).
- Prendre part à des débats avec les enfants autour des questions de violence, de bonnes méthodes parentales, de relation entre les sexes, de non-discrimination et former les enfants à la prise de décisions.
- Inciter à la discussion parmi les parents et dans la communauté sur les droits et le bien-être de l'enfant, les méthodes parentales positives et les pratiques d'éducation des enfants ainsi que sur l'importance d'enregistrer les enfants à la naissance.
- S'engager à l'élaboration et à la mise en œuvre de codes de conduite concernant une interaction appropriée avec les enfants dans les lieux de culte, les organisations, les institutions (notamment les écoles et les orphelinats) et les associations communautaires, y compris des mécanismes d'information et d'intervention de maltraitance des enfants.
- Promouvoir l'éducation et la formation sur les méthodes parentales positives pour les familles, les enseignants et d'autres au sein de la communauté en utilisant des textes et des enseignements religieux pour promouvoir la discipline positive et le respect de la dignité inhérente de tous les enfants.
- Apporter une autorité morale aux campagnes visant à empêcher la violence à l'encontre des enfants et à plaider en faveur de changements favorables des politiques et de la législation afin de renforcer les systèmes juridiques et de contrôle pour mieux protéger les enfants.



Journée
mondiale de
prière et d'action
pour les enfants

N O T E S

- Plaider en faveur de l'interdiction des châtiments physiques et humiliants dans tous les cadres, y compris le foyer.
- Apporter un appui matériel, spirituel et émotionnel aux familles qui luttent contre l'adversité.
- Plaider pour un meilleur accès et des services de qualité pour les enfants et les familles qui ont connu la violence.
- Faciliter la garde d'enfants pour les parents qui recherchent de l'aide.

Il existe de nombreux exemples concrets en provenance de tous les pays, d'actions prises par les enfants eux-mêmes, pour mettre fin à la violence. La participation des enfants donne une meilleure compréhension de la nature de la violence qui les touche. Parfois, les enfants sont les seuls à connaître la violence dont ils souffrent, ce qu'elle suscite en eux et ses effets sur leur vie. Il est donc crucial de faire entendre la perspective des enfants et de les consulter pour trouver des solutions à la violence. **D'autres idées sur la manière de faire participer les enfants à ce travail figurent dans la liste de ressources de l'Annexe IV.**



Annexe I – Traditions religieuses : Enfants et non-violence

Les citations ci-dessous sont extraites de : Churches Network for Non-Violence, Global Initiative to End all Corporal Punishment of Children et Save the Children Suède, ; Ending Corporal Punishment of Children: A handbook for working with and within religious communities, London, 2011 (Mettre un terme au châtement corporel des enfants : Manuel pour travailler avec les communautés religieuses et en leur sein, Londres, 2011.

Texte extrait de: 1) UNICEF et Religions for Peace, 'From Commitment to Action: What religious communities can do to eliminate violence against children' (De l'engagement à l'action (Ce que les communautés religieuses peuvent faire pour éliminer la violence à l'encontre des enfants) , New York, 2010, p.5 UNICEF ET RELIGIONS ; 2) UNICEF, 'Partnering with Religious Communities for Children,' (Établir avec les communautés religieuses des partenariats pour les enfants, New York, 2011, p. 19; 3) Churches Network for Non-Violence, Global Initiative to End all Corporal Punishment of Children and Save the Children Sweden, Ending Corporal Punishment of Children: A handbook for working with and within religious communities (Mettre un terme au châtement corporel des enfants : Manuel pour travailler avec les communautés religieuses et en leur sein, Londres, 2011.

Bahaïsme

Les enseignements du Bahaïsme fondent les droits humains sur ce qui est considéré la nature spirituelle objective de la personne humaine. Le Bahaïsme enseigne à ses fidèles de s'abstenir de toute violence ; la violence à l'encontre des enfants est interdite. L'engagement à la justice et aux droits humains est une expression essentielle et tangible de foi. Le fondateur du Bahaïsme au 19e siècle, Baha'ullah, a interdit dans ses écrits, le châtement corporel des enfants. Il a déclaré : « *Toutes les fois qu'une mère constate que son enfant a bien agi, qu'elle le complimente, l'applaudisse et l'acclame. Il n'est pas permis de frapper un enfant ou de le vilipender car sa nature sera totalement pervertie s'il est soumis à des coups ou à la violence verbale.* »

Bouddhisme

« *Ne traite pas les autres d'une manière que tu trouverais blessante.* »

Bouddha, Ud na-Varga 5:18

« *Comment pourrais-je infliger à autrui une situation qui ne m'est pas agréable ou délicieuse ?* » Samyutta Nikaya v.353

La non-violence en pensée, parole et action est la caractéristique essentielle de la moralité bouddhiste. Le Bouddhisme s'intéresse au bien-être de tous les êtres. Si tout le monde cultive la compassion, le respect mutuel et la bienveillance, les enfants ne seront pas maltraités. L'avis du bouddha aux parents est d'aider les enfants à devenir généreux, compatissants et responsables. Dans l'optique bouddhiste, la véritable compassion a le pouvoir d'extirper les causes de la détresse et de la souffrance dans la vie des personnes et de les conduire au bonheur.

Christianisme

« *Ainsi, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-même pour eux, car c'est la loi et les prophètes.* » Mathieu 7:12

Les Chrétiens croient que les êtres humains sont créés à l'image et à la ressemblance de Dieu et ils essaient de suivre l'exemple de Jésus dans leur vie. Jésus traitait les êtres vulnérables avec amour et compassion. Les interactions enregistrées entre Jésus et les enfants démontrent bienveillance et respect et ses mots relatés concernant des actes faisant trébucher les enfants (Mathieu 18:6), et les conséquences de cet acte sont parmi les plus forts du Nouveau Testament.

Lorsque Jésus plaça un petit enfant au milieu de ses disciples et dit ; « Le royaume de Dieu appartient à ceux qui lui ressemblent » (Marc 10:14), il montrait beaucoup d'égards pour les enfants. En les bénissant et en apposant les mains sur les enfants, Jésus leur donnait importance et dignité (Marc 10:16).

Confucianisme

« Tse Kung demanda : « Y a-t-il un mot qui puisse servir de principe de conduite pour la vie ? » Confucius répliqua, « C'est le mot 'shu'....réciprocité. Ne pas imposer aux autres ce que l'on ne désire pas soi-même. » (Doctrine du Moyen 13:3)

La culture traditionnelle d'une grande partie de l'humanité a été façonnée par les principes de conduite confucéens. Bien qu'extérieurement stricts concernant les obligations entre les membres de la société, particulièrement envers les membres âgés, ceux-ci reposent sur l'harmonie entre les parties et l'ensemble. La famille, l'un des plus petits ensembles reflète l'harmonie du cosmos quand tous ses membres se comportent avec respect, compassion et amour les uns envers les autres. Le philosophe confucéen Mencius déclare que nous avons tous un coeur qui « ne peut pas supporter de voir souffrir les autres » (Mencius 1.6) et illustre ce principe avec l'exemple que personne ne peut supporter le spectacle d'un jeune enfant jeté dans un puits.

Hindouisme

« Le devoir de chacun tient en ces mots : ne fais pas aux autres ce serait pénible pour toi. » Mahabharata 5:1517

Il y a un dicton en hindouisme :

« Les disciples de Shiva n'ont jamais gouverné par la peur. Il leur est interdit de frapper les enfants, d'utiliser des mots durs, de les négliger ou de les maltraiter. Ils savent que l'on ne peut rendre un enfant meilleur en lui donnant une plus mauvaise image de lui. »

Selon les Vedas hindous, tout être étant de nature divine, la violence à l'encontre d'un autre être vivant est proscrite. Pour un Hindou, un enfant est un bien précieux et parfois un parent d'une vie ou d'une incarnation précédente. L'une des représentations les plus courantes du dieu hindou Krishna est celle d'un enfant espiègle, ce qui illustre la possibilité de connaître le divin à travers la relation avec ses enfants.

Islam

Le prophète musulman Mahomet (paix et bénédiction) a déclaré :

« Respectez vos enfants et traitez-les poliment » (Livre de Tabarsi, volume 2, page 625)

Le noble prophète de l'Islam a déclaré :

« Prenez bien soin de vos enfants et élevez-les bien. »

Pour l'Islam la vie humaine est un don sacré de Dieu. Le Coran insiste de multiples fois sur le caractère sacré de la vie (*hurmat al hayat*). La vie de toute personne – quels que soient son sexe, son âge, sa nationalité ou sa religion, est digne de respect. Aucune distinction n'est faite entre jeune et vieux, homme ou femme. Le châtement corporel et d'autres formes de traitement humiliant des enfants est en conflit direct avec l'avis du prophète qui recommande de traiter ceux de moins de sept ans, comme des enfants (en leur montrant tendresse et compassion), ceux âgés de sept à quatorze ans avec bienveillance et attention et ceux de plus de quatorze ans comme de proches amis



(avec confiance et coopération). Le prophète a souligné : « Soyez généreux, gentils et nobles avec vos enfants et donnez-leur de bonnes et belles manières. »

Jainisme

« Traitez toutes les créatures du monde comme vous aimeriez être traité(e). »

Mahavira, Suttrakritanga 1.11.33

“Le Seigneur a prêché que la sérénité est le Dharma Sachez que la violence est la cause de toutes les souffrances dans le monde. La violence est en fait le nœud de la servitude. Voici la voie à la vie éternelle, pérenne et inaltérable de la vie spirituelle. Ne blessez aucune créature vivante. »

Le Jainisme est une religion dont la tradition morale est axée sur la non-violence, respectant la vie de tous les êtres avec l'objectif de non-violence totale en action, parole et pensée. Les Jaïns croient en l'amour et au respect prodigués à tous les êtres vivants ». Le Seigneur Mahavira a ajouté le vœu de non-violence à ceux suivis par les moines et les religieuses.

Judaïsme

« Ce qui t'est odieux, ne le fais pas à ton voisin. C'est là, toute la Torah ; tout le reste n'est que commentaires. Va et apprends-le. »

Hillel, Talmud, Shabbat, 31a; Tobit 4:15

La naissance d'un enfant juif est accueillie par ces mots de bénédiction (*Baruch Haba, B'ruchah haba'ah*). The Talmud met les parents en garde de ne pas susciter de crainte chez les enfants en citant l'histoire d'un enfant mort de crainte (Semakhot 2:5-6). Le Siddur ou livre de prières enjoint les parents de dire des prières de bénédiction de leurs enfants au retour du service religieux. Les enfants doivent être élevés dans un climat favorisant *tzedek* (équité) et *kevod* (respect), et doivent exécuter *mizvoh* (bonnes actions). Le Talmud Babylonien Remarque : « Les Juifs sont les enfants compatissants de parents compatissants » (Betzah 32a).

Sikhisme

Les droits humains constituent le fondement du Sikhisme. La doctrine fondamentale du Sikhisme est que la conscience créatrice, l'âme de Dieu, réside en chaque individu. Chaque être humain a droit à un égal respect et à une égale dignité quels que soient son âge, sa religion, ses croyances ou sa position sociale. Ces valeurs sont reflétées dans les ressources¹ et dans l'appui aux familles élaboré par la Sikh Awareness Society (Société de sensibilisation sikh). Les conseils aux parents expliquent que le meilleur moyen de gagner le respect de leurs enfants est de les traiter avec respect :

« Il faut accorder aux enfants la même politesse qu'à n'importe qui d'autre... Les enfants traitent les autres de la manière dont on les traite. »

« Évitez une discipline rigoureuse. De toutes les formes de châtiement utilisées par les parents, celle qui a les pires retombées est le châtiement corporel. Un enfant qui est fessé, frappé ou giflé a plus tendance à se bagarrer avec d'autres enfants. Il a plus tendance à intimider ses camarades et à résoudre les disputes avec les autres par l'agression. »

« ... Votre relation avec votre enfant est le fondement de sa relation avec les autres. »

¹ Conseils sur les méthodes parentales extraits de: Sikh Awareness Society, Conseils sur l'éducation des enfants, <http://www.churchesfornon-violence.org/Religions> et the Promotion of Positive Parenting.pdf (Promotion de la parentalité positive)

Annexe II – Exemples de communautés religieuses prenant des mesures pour promouvoir le bien-être des enfants

À noter : Cette liste qui ne se veut pas exhaustive, est destinée à servir d'exemple du travail significatif et varié déjà réalisé par les communautés religieuses.

En **Iran**, des chefs religieux, des érudits et des institutions ont mené des recherches théologiques et des discussions d'experts pour produire des documents qui interprètent les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant dans la perspective islamique (Shi'a). Ces efforts ont conduit au développement de trois publications:

- a) Un livret intitulé « Discipliner les enfants avec bienveillance: Perspective Shiite de la Shari'a », qui reflète le point de vue d'un nombre de chefs/érudits islamiques sur la manière non violente de discipliner les enfants.
- b) Un programme de sensibilisation (consistant en un livret, des brochures et des affiches) destiné aux chefs religieux pour les sensibiliser aux droits de l'enfant et à la prévention de la violence à l'encontre des enfants en soulignant les liens entre la Convention relative aux droits de l'enfant et les points de vue de l'Islam sur la manière de traiter les enfants.
- c) Un projet de livre de ressources intitulé « Les droits de l'enfant : Étude comparative de l'Islam et des instruments internationaux », qui offre à la fois des perspectives shiites et sunnites et traite de tous les articles de la Convention.

(Source: UNICEF, « Créer un partenariat en faveur des enfants avec les communautés religieuses, » New York, 2011)

Au cours de l'année 2007, le South African Council of Churches, organisme cadre représentant plus de 16 millions de Chrétiens de 26 confessions en **Afrique du Sud**, a publié un exposé de position et un dossier au comité sectoriel sur le développement social. L'exposé présentait les arguments religieux contre le châtement corporel : « La common law ne tolère pas la violence à l'encontre des femmes, des personnes âgées et d'aucun adulte d'ailleurs. La Common law ne fait aucune distinction non plus, entre les niveaux de violence et il n'est pas question d'intensité, de partie du corps, ni d'instrument avec lequel les coups sont administrés. De même, nous ne devons nullement songer à accepter aucun degré de violence impliquant des enfants car ce sont aussi des êtres humains. »

(Source: Hemstreet, C and K. Vermeulen, *Religions, the Promotion of Positive Discipline and the Abolition of Corporal Punishment – Frequently Asked Questions, A Position Paper*, South African Council of Churches, 2007.) [Religions, la Promotion de la discipline positive et l'abolition du châtement corporel- Foire aux questions-, Exposé de position]

L'enfant est au cœur du développement du **Bhoutan**. Les principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant ont été transposés sous forme de mandala, ce qui reflète à la fois l'optique bouddhiste de la vie et le cadre de base des droits de l'enfant. En Sanskrit, mandala signifie cercle ou centre. Le centre est la demeure de la divinité et dans ce cas, l'enfant est placé au centre, entouré d'une série de cercles et de carrés symbolisant les dispositions et les principes de la Convention. Le mandala est traditionnellement un symbole servant à concentrer l'esprit de manière à ce qu'il puisse dépasser les pensées superficielles et se concentrer plus précisément sur les concepts de valeur, en vue de les faire progresser et les éclairer. L'utilisation du mandala dans ce concept aide à mieux faire comprendre les droits de l'enfant inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant et à établir un consensus à ce sujet. « Permettre à un enfant de s'épanouir, c'est comme bâtir une nation florissante » dit le juge en chef Lyonpo Sonam Tobgye. « Les trois piliers de la CDE - non-discrimination, la règle du meilleur intérêt et la participation font partie intégrante des valeurs bouddhistes du Bhoutan. Ces valeurs sociales protègent la dignité, l'égalité et les droits fondamentaux de l'enfant. »



(Source: UNICEF et Religions for Peace, *From Commitment to Action: What Religious Communities Can Do To Eliminate Violence against Children*, [De l'engagement à l'action : ce que les communautés religieuses peuvent faire pour éliminer la violence à l'encontre des enfants] New York, 2010.)

En mai 2007, le Parlement de **Nouvelle-Zélande** a voté une loi interdisant le châtement corporel au sein de la famille. Une majorité écrasante de parlementaires du pays ont soutenu la proposition interpartis conduite par la députée Sue Bradford. Le jour de l'annonce de l'adoption de la loi, les Chrétiens qui soutenaient la réforme de la loi se sont réunis à la cathédrale anglicane de Wellington pour une vigile de prière œcuménique, « Laissez venir à nous les petits enfants ». Pendant le service, une cloche a sonné pour chaque enfant mort des suites de violence au foyer. Au même moment, tous les évêques Anglicans de Nouvelle-Zélande ont déclaré leur appui pour l'abrogation de la section 59 (une section du Crime Act [Acte sur les crimes] de 1961 contenant le moyen de défense prévu par la loi à la disposition des adultes qui utilisent des voies de fait sur leurs enfants dans le but de les corriger). Après la vigile, ils ont présenté une déclaration au premier ministre Helen Clark intitulée « Éliminer l'échappatoire : les évêques anglicans soutiennent l'abrogation de la section 59 ». (disponible à www.churchesfornon-violence.org). En réponse à ceux qui font valoir que la Bible tolère le châtement corporel, les évêques ont répliqué : « En tant que chrétiens, notre lecture de la Bible doit toujours se faire à travers l'optique des enseignements et de la vie du Christ. » Ils ont déclaré que le retrait d'une échappatoire servant à justifier l'utilisation de force excessive à l'encontre des enfants, renforcera la totale inadmissibilité de la violence à l'encontre des enfants. Cela aidera à briser le cycle de la violence et donc, servira les intérêts de nos enfants et de notre société dans son ensemble. »... En tant que Chrétiens, notre modèle est Jésus Christ.... Les méthodes de Jésus étaient non violentes. « Le moment est venu de façonner nos lois et l'avenir du pays par nos valeurs. Le moment est venu de faire des changements positifs. Nous pensons que l'abrogation de la section 59 exprime l'espoir et nous la soutenons sans réserve. »

Pour plus de détails sur le rôle de la religion dans la réforme de la loi en Nouvelle Zélande, voir Wood, B. et al. (2008), *Unreasonable Force: New Zealand's journey towards banning the physical punishment of children*, (*Force déraisonnable : Le cheminement de la Nouvelle-Zélande vers l'interdiction du châtement corporel des enfants*) Save the Children New Zealand, disponible à www.savethechildren.org.nz/news/publications/.

(Source: Churches' Network for Non-violence, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children and Save the Children Sweden, *Ending corporal punishment of children – A handbook for working with and within religious communities*, London, 2011.)

En **Jordanie**, dans le cadre du « projet national de meilleure parentalité ». Les imams ont produit un livret « Guide des imams pour un meilleur développement de la petite enfance ». Le livret vise à aider les pères à apprendre des méthodes d'éducation favorisant le développement des jeunes enfants. Le livret comprend les « douze sermons du vendredi », des ditons relatifs au sujet tirés du Coran et des citations du prophète comme : « Qui n'aime pas un enfant n'a pas de cœur. » De nombreuses séances se déroulent dans des mosquées, ce qui est une nouveauté, afin d'atteindre les hommes.

(Source: UNICEF, Créer des partenariats en faveur des enfants avec les communautés religieuses, New York, 2011.)



Journée mondiale
de prière et d'action
pour les enfants

En **Mauritanie**, le réseau des imams et des chefs religieux pour les droits de l'enfant s'attaquent à l'utilisation répandue du châtime corporel dans les madrassas (écoles coraniques) et les écoles primaires laïques ainsi qu'au sein des familles. Le réseau a effectué une étude pour évaluer si le châtime corporel est autorisé dans l'Islam et conclu que la violence n'a pas de place dans le Coran. Cela a conduit à une fatwa interdisant la violence physique et verbale à l'encontre des enfants dans le système éducatif ainsi qu'à la maison. « La preuve que le châtime corporel est interdit par l'Islam est claire et tous doivent s'y conformer, » a déclaré le Président du réseau, Hademine Ould Saleck.

(Source: UNICEF and Religions for Peace, *From Commitment to Action: What Religious Communities Can Do To Eliminate Violence against Children*, New York, 2010.)

En 1998 Satguru Sivaya Subramuniyaswami (1927-2001), fondateur de 'Hinduism Today,' (Hindouisme aujourd'hui) fut choqué d'apprendre de plusieurs jeunes personnes qu'un grand nombre de fervents parmi sa **congrégation hindoue** internationale utilisaient le châtimeⁿt corporel pour corriger leurs enfants. Déterminé à faire changer les comportements, il consacra l'édition de « Hinduism Today » de juillet 1998 à exposer le phénomène mondial désastreux de châtimeⁿt corporel des enfants. Il souligna que châtimeⁿt corporel dans ce contexte consistait à gifler, fesser, pincer ou frapper un enfant comme moyen de le discipliner, à la maison ou à l'école, soit avec la main ou un bâton, une ceinture ou un objet dur. Dans son article « Épargner l'enfant. Le châtimeⁿt corporel doit-il finir ? » Julie Rajan a écrit : « Bien qu'ils n'en parlent guère, les jeunes adultes hindous d'aujourd'hui éprouvent un profond ressentiment et de la colère d'avoir été battus pendant leur enfance. Nous sommes aux prises avec des sentiments de faible estime de soi et d'échec. Beaucoup d'entre nous continueront le cycle de la violence en frappant nos enfants ou nos conjointes parce que nous n'avons pas été capables de résoudre ces sentiments. Nous ne le reprochons pas à nos parents qui nous aimaient sincèrement et se sacrifiaient pour nous et qui eux-mêmes avaient vécu la même chose. Nous ne le reprochons pas non plus à notre religion hindoue non plus, car le châtimeⁿt corporel des enfants est présent dans toutes les cultures. Cependant, en tant que défenseurs de la non-violence, nous revendiquons un rôle particulier dans la solution de ce problème. »

(Rajan, V. G. J., 1998, "Parenting with Love: My Guru's Quest for a Cruelty Free System of Raising Children," (Éduquer avec amour : ma quête de gourou d'un système d'éducation des enfants sans cruauté) *Hinduism Today*, www.hinduismtoday.com/modules/smartsection/item.php?itemid=44)

(Source: Churches' Network for Non-violence, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children and Save the Children Sweden, *Ending corporal punishment of children – A handbook for working with and within religious communities*, London, 2011.)

Aux **USA**, une Conférence générale de l'Église méthodiste unifiée a passé en 2004 une résolution appelant à l'abolition totale du châtimeⁿt corporel des enfants. Dans sa citation des enseignements de Jésus, le groupe « Chrétiens pour une parentalité non-violente », vise à persuader les Américains de rejeter le châtimeⁿt corporel à la maison, à l'école et dans les établissements de garde d'enfants. La classe de catéchisme d'Inquirers et l'équipe du ministère Église et Société de l'église méthodiste unifiée Grace, de Pittsburg, USA, voulait honorer John Wesley en tant qu'évangéliste et enseignant tout en indiquant les distances de l'église contemporaine par rapport à la croyance de Wesley que le châtimeⁿt corporel des enfants était nécessaire pour briser leur esprit récalcitrant et sauver leur âme. Ils ont décidé de le faire en s'appuyant sur les enseignements de Wesley qui avaient donné aux méthodistes un moyen de répondre à l'avancement des connaissances par l'analyse et la prise de décisions



fondées sur l'écriture, la tradition, l'expérience et la raison. L'équipe a utilisé la méthode de Wesley pour préparer des résolutions sur le châtime corporel. Elle a réclamé des lois interdisant le châtime corporel dans toutes les écoles, les centres de garde d'enfants, les établissements d'hébergement d'enfants. Ses membres ont souligné que l'objectif du châtime corporel est de causer de la douleur tandis que celui de la discipline est d'enseigner en déclarant : « *Il est difficile d'imaginer Jésus de Nazareth tolérant des actions visant à faire souffrir les enfants physiquement ou psychologiquement.* » L'église méthodiste unifiée est la deuxième plus grande église protestante aux USA. Les politiques adoptées par la Conférence des Églises méthodistes de mai 2004 sont disponibles sur le site Internet du Centre pour la discipline efficace.
www.stophitting.com/index.php?page=unitedmethodist

(Source: Churches' Network for Non-violence, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children and Save the Children Sweden, *Ending corporal punishment of children – A handbook for working with and within religious communities*, London, 2011.)

Au **Sénégal**, dans le cadre d'une campagne nationale de plaidoyer et de communication contre la maltraitance d'enfants lancée en octobre 2010 par le ministère de la famille et des enfants, une argumentation religieuse du Coran a été élaborée par un islamologue de premier rang autour de la protection des enfants. L'argumentation ²⁶ met l'accent sur les valeurs positives incluses dans le Coran comme des méthodes parentales positives et la discipline positive ainsi que la valeur de l'éducation. L'argumentation a été validée par tous les réseaux principaux d'imams et les principales familles religieuses des confréries principales qui ont déclaré qu'un enfant faisant la mendicité est une forme de maltraitance. Le document a été présenté aux imams et au réseau des enseignants coraniques des 14 régions. Pendant le mois du Ramadan, les chaînes religieuses nationales de TV et de radio ont diffusé l'argumentation toutes les semaines pour sensibiliser contre la mendicité des enfants, l'exploitation, le châtime corporel et soulignant les valeurs positives que contient le Coran comme les méthodes parentales positives, la discipline positive, l'éducation et la protection de l'enfant. Les programmes étaient dirigés et animés par des imams et des érudits d'une manière interactive pour stimuler le débat avec le public.

(Source: UNICEF Sénégal, octobre 2011)

²⁶ acte ou processus de formuler des raisons et de tirer des conclusions et de les appliquer à un cas en discussion
(Dictionnaire Merriam Webster)

Convention relative aux droits de l'enfant

Ces droits ont un rapport particulier avec les méthodes parentales positives et l'éducation non violente.

Article 5

Les États parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.

Article 12

Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Article 19

1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. 2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

Article 30

Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.

Article 37

Les États parties veillent à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans



Article 39

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

Annexe IV – Ressources principales

Vous serez peut-être surpris d'apprendre le nombre de personnes qui partagent l'intérêt que vous portez aux enfants, même spécifiquement aux méthodes parentales positives et à la l'éducation non violente. Le grand nombre de ressources en ligne suggère que nombreux sont ceux qui travaillent sur ces questions. Ne figurent sur cette liste que quelques ressources clés provenant de groupes religieux, des Nations Unies, de l'UNICEF, de Save the Children et d'autres acteurs clés. Prenez en considération ceux qui vous seront le plus utiles pour soutenir vos efforts en faveur des enfants !

Déclaration modèle à adapter à destination des chefs religieux

Extraite de: Churches Network for Non-Violence, Global Initiative to End all Corporal Punishment of Children and Save the Children Sweden, Ending Corporal Punishment of Children: A handbook for working with and within religious communities, London, 2011 [Manuel pour travailler avec les communautés religieuses et au sein de ces dernières]. Londres, 2011.

Le modèle de déclaration suivant peut être adapté par les partenariats locaux interconfessionnels comme une déclaration de solidarité sur la question, à utiliser comme expression de soutien aux campagnes des ONG ou comme lettre des groupes religieux locaux et des particuliers pour faire pression sur les membres du parlement ou pour gagner un plus large appui et forger de nouveaux partenariats.

« Nous affirmons que nos différentes religions respectent la dignité humaine de chaque enfant. Cela nous appelle à travailler ensemble pour confronter la douleur et l'humiliation infligée aux enfants par la pratique du châtement corporel dans les foyers et les familles, les écoles, les institutions religieuses et autres cadres communautaires.

Nous voulons mettre notre foi au service de l'action et défendre tous les enfants qui endurent des châtements corporels. Cette pratique humiliante et nuisible ne peut être justifiée en aucune circonstance au nom de la religion sous prétexte de discipline ou par le biais des écritures saintes et des principes de nos différentes religions.

Nous sommes déterminés à prendre l'initiative et à travailler en solidarité avec des personnes d'autres secteurs, communautés, réseaux religieux, ONG et gouvernements en vue de mettre un terme à tout châtement corporel des enfants.

Il est crucial de donner aux enfants une égale protection contre la violence des adultes car cela en dit long sur le genre de société que nous voulons pour tous les enfants.

En mettant un terme à la légalité et à la fréquence du châtement corporel, nous indiquerons le sérieux avec lequel nous considérons les droits humains de tout enfant de grandir sans la crainte d'être frappé et humilié par ceux dont le devoir est de les protéger de la violence. Ce n'est pas seulement un impératif moral, c'est donner aux enfants le respect auquel ils ont droit.

La discipline éduque et guide les enfants par l'exemple des adultes, pas par des coups, ni en leur causant de la douleur. Il est important d'accompagner une réforme législative d'une large éducation du public prônant l'éducation positive, non violente et un accès à des ressources et à un appui pour les parents.

C'est une occasion pour nos valeurs et nos espoirs pour nos enfants et nos familles de façonner nos lois et d'améliorer la situation.

Si nous voulons réellement une société moins violente et voir régner la paix dans notre monde, nous devons mettre un terme à la légalité du châtement corporel, promouvoir les relations non-violentes entre adultes et enfants afin qu'ils soient traités avec bienveillance, amour, compassion et respect.»



Journée mondiale de
prière et d'action
pour les enfants

Ressources générales

Convention relative aux droits de l'enfant
(<http://www.unicef.org/rightsite/index.html>)

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children/
Initiative mondiale pour mettre un terme aux châtiments
corporels infligés aux enfants
(<http://www.endcorporalpunishment.org/pages/frame.html>)

International Step by Step Association—information et ressources sur l'éducation et les soins à
donner aux très jeunes enfants (<http://www.issa.nl/>)

Plan International
(<http://plan-international.org>)

Save the Children - Ressources sur la protection de l'enfant
(<http://resourcecentre.savethechildren.se/child-protection-initiative>)

UNICEF
(<http://www.unicef.org/protection/index.html>)

Représentant spécial du Secrétaire des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants
(<http://srg.violenceagainstchildren.org/>)

Engagement des communautés religieuses

Université Al-Azhar et UNICEF. *L'enfant dans l'Islam : Soins, éducation, protection et
développement, Centre islamique international pour les études de la population et la
recherche.*

Université Al-Azhar, Le Caire, 2005. ([http://www.unicef.org/egypt/Egy-homepage-
Childrenislamengsum%281%29.pdf](http://www.unicef.org/egypt/Egy-homepage-Childrenislamengsum%281%29.pdf)) and (<http://www.churchesfornon-violence.org/links.html>)

Churches' Network for Non-violence, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children et Save
the Children, Sweden. *Ending corporal punishment of children - A handbook for working with and within
religious communities*, London, 2011. [Mettre fin au châtiment corporel des enfants « Manuel pour
travailler avec les communautés religieuses et au sein de ces dernières, Londres, 2011.

([http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/ending-corporal-punishment-
children-handbook-working-and-within-religious-](http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/ending-corporal-punishment-children-handbook-working-and-within-religious-))

Hartford Institute for Religion Research. "Conservative Protestant Discipline: Authority and Affection
in Evangelical Families." "La discipline protestante conservatrice : Autorité et affection dans les
familles évangéliques » (<http://hrr.hartsem.edu/research/parentingandevangelicals.html>)

National Association of Evangelicals. "Statement of Conscience of the National Association of
Evangelicals (USA) Concerning the Dalits," 2007. "Déclaration de conscience de l'association
nationale des Évangéliques (USA) concernant les dalits » ([http://www.nae.net/government-
relations/policy-resolutions/451-statement-of-conscience-of-the-national-association-of-evangelicals-
usa-concerning-the-dalits](http://www.nae.net/government-relations/policy-resolutions/451-statement-of-conscience-of-the-national-association-of-evangelicals-usa-concerning-the-dalits))

Nitzche, Georgina M. and Sarah McHugh, ed. *Disciplining Children with Kindness: A Shiite Shari'a
Perspective. Discipliner les enfants avec bienveillance : perspective Shiite de la Shari'a* UNICEF
Bureau d'Iran, Téhéran, 2007. (<http://www.unicef.org/iran/CP-Eng.pdf>)

UNICEF. *Partnering with Religious Communities for Children*, New York, 2011. Créer un partenariat en
faveur des enfants avec les communautés religieuses

*UNICEF and Religions for Peace. From Commitment to Action: What Religious Communities Can Do To
Eliminate Violence against Children, De l'engagement à l'action : Ce que les communautés religieuses*

peuvent faire pour éliminer la violence à l'encontre des enfants. New York, 2010.
([http://www.unicef.org/protection/What_Religious_Communities_can_do_to_Eliminate_Violence_against_Children__\(UNICEF_Religions_for_Peace_Guide\).pdf](http://www.unicef.org/protection/What_Religious_Communities_can_do_to_Eliminate_Violence_against_Children__(UNICEF_Religions_for_Peace_Guide).pdf)).

Webb, William J. *Corporal Punishment in the Bible: A Redemptive-Movement Hermeneutic for Difficult Texts*. IVP, 2011. Châtiment corporel dans la bible : Mouvement rédempteur herméneutique pour textes difficiles.



Violence à l'encontre des enfants

Durrant, Joan. *Positive Discipline: What it is and how to do it*. Discipline positive : Ce que c'est et comment le faire. Save the Children, 2009.

(http://sca.savethechildren.se/South_East_Asia/Misc/Puffs/PositiveDiscipline-What-it-is-and-how-to-do-it/)

Natural Child Project. Parenting for a Peaceful World Video by Robin Grille, psychologist. Élever les enfants pour un monde de paix. Vidéo de Robin Grille, psychologue.

(http://www.naturalchild.org/videos/parenting_peaceful_world.html)

Plan International. "Because I am a Girl", campaign to protect girls from discrimination, violence, abuse, and harassment. « Parce que je suis une fille », campagne pour protéger les filles de la discrimination, de la violence, de la maltraitance et du harcèlement. (<http://plan-international.org/girls/>)

Plan International, "Learn Without Fear," a campaign to end violence in school settings, focusing on physical discipline and bullying. « Apprendre sans crainte », campagne pour mettre un terme à la violence dans le cadre scolaire, axée sur le châtime corporel et l'intimidation.

(<http://plan-international.org/learnwithoutfear/learn-without-fear>)

Plan Vietnam. *Positive Disciplines Training Manual, Discipline positive, Manuel de formation* Hanoi, 2009 (<http://plan-international.org/learnwithoutfear/files/positive-discipline-training-manual-vietnam-1>)

Save the Children. *Ending Physical and Humiliating Punishment of Children. Manual for Action. Mettre un terme aux châtime physiques et humiliants infligés aux enfants. Manuel d'action* Stockholm, 2005.

(<http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/ending-physical-and-humiliating-punishment-children-manual-action>)

Save the Children. *Teaching Children: NO to Hitting and Humiliation YES to Information, Respect and Participation. Éduquer les enfants : NON à la violence et à l'humiliation OUI à l'information, au respect et à la participation* (<http://seap.savethechildren.se>)

UNICEF. *Child Disciplinary Practices at Home: Evidence from a Range of Low- and Middle-Income Countries, Pratiques disciplinaires des enfants au foyer : Faits recueillis d'un éventail de pays à revenu bas à moyen*. New York, 2010

(http://www.unicef.org/protection/Child_Disciplinary_Practices_at_Home.pdf)

Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. (<http://www.unviolencestudy.org>)

Organisation mondiale de la santé et International Society for prevention of Child Abuse and neglect. *Preventing Child Maltreatment: A Guide to Taking Action and Generating Evidence, Empêcher la maltraitance des enfants : Guide pour prendre action et générer des preuves*. France 2006

(http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/9241594365_eng.pdf)

Participation de l'enfant

Version conviviale pour les enfants de l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants (http://www.unicef.org/violencestudy/pdf/Study%20on%20Violence_Child-friendly.pdf)

Lansdown, Gerison. *Innocenti Insight: The Evolving Capacities of the Child (Évolution des capacités de l'enfant)*. UNICEF et Save the Children, 2005

(http://www.unicef.org/protection/Child_Disciplinary_Practices_at_Home.pdf)

Milne, Elinor. *Guide to children's and young people's participation in actions against corporal punishment (Guide à la participation des enfants et des jeunes aux actions à l'encontre du châtime corporel)*. Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, 2011.

(<http://www.endcorporalpunishment.org/assets/childrendocs/Participation%20guide%20March%202011.pdf>)

Save the Children. *Children's Actions to End Violence against Girls and Boys = A contribution to the UN Study on Violence (Actions des enfants pour mettre un terme à la violence à l'encontre des filles et des garçons= Contribution à l'étude de l'ONU sur la violence)*, 2005.

(<http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/childrens-actions-end-violence-against-girls-and-boys-contribution-un-study>)

Save the Children. "Safe You and Safe Me", Stockholm, 2006.

(<http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/safe-you-and-safe-me>)



Journée mondiale de
prière et d'action
pour les enfants

Save the Children. "So you want to consult with children? A toolkit of good practice," (Alors, vous voulez consulter les enfants ? Boîte à outils de bonnes pratiques) Resource Centre on Child Protection and Child Rights, 2003.

(<http://resourcecentre.savethechildren.se/content/library/documents/so-you-want-consult-children-toolkit-good-practice>)

Save the Children. "So You Want to Involve Children in Research: A toolkit supporting children's meaningful and ethical participation in research relating to violence against children," (Alors, vous voulez consulter les enfants ? Boîte à outils pour appuyer une participation éthique et significative à la recherche relative à la violence à l'encontre des enfants. 2004

(<http://www.savethechildren.net/alliance/resources/publications.html>)

Ressources sur la participation des enfants de Save the Children

(<http://resourcecentre.savethechildren.se/themes/child-participation/childrens-participation>)

On ne peut pas recourir au péché pour éduquer autrui. Autrement dit, on ne fera jamais surgir de l'eau en allumant un feu et la lumière ne surgit pas de l'obscurité.

Grand Ayatullah Yousef Sanei,

Discipliner les enfants avec bienveillance : Perspective chiite de la Shari'a

Remerciements

La Journée de prière et d'action pour les enfants est reconnaissante des larges apports techniques fournis par les membres du conseil, leurs collègues et les experts indépendants suivants :

Section Protection de l'enfant de l'UNICEF (Clara Sommarin, Spécialiste de la protection de l'enfance Exploitation et Violence, Theresa Kilbane, Conseillère principale – Norme sociale et protection de l'enfant contre la violence)

Unité de développement de la petite enfance de l'UNICEF (Nurper Ulkuer, Chef)

Section Partenariats avec la société civile (Stephen Hanmer, spécialiste des partenariats)

Lena Karlson, Directrice de l'initiative Protection de l'enfant, Save the Children

Sara Johansson, conseillère à la protection de l'enfant, Save the Children Suède

Ramakrishna Mission Vivekananda University (Vice chancelier, Swami Atmapriyananda, Inde)

Reverend Dr. Tony Richie (Évêque, Church of God, USA)

Amy Prince, Consultante est l'auteur collaboratrice.